

~~BER~~

~~M.B./M.C./~~
REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTERE DE LA JEUNESSE
ET DU MOUVEMENT COOPERATIF
B.P. 1044 KIGALI

Kigali, le 27 FEV.1984

N° 628 /15.06.02

V
27/2/84

Réf : V.L n° 1241 Fin 10.00
Objet: Projet de création d'un
Centre de Formation de
cadres pour l'Administra-
tion des Finances et de
l'Economie.

Monsieur le Ministre des Finances
et de l'Economie
K I G A L I

Monsieur le Ministre,

Suite à votre lettre dont l'objet
et la référence sont ci-émergés, j'ai l'honneur de porter à votre
connaissance que l'idée de doter l'Administration des Finances
et de l'Economie des agents compétents est très judicieuse.

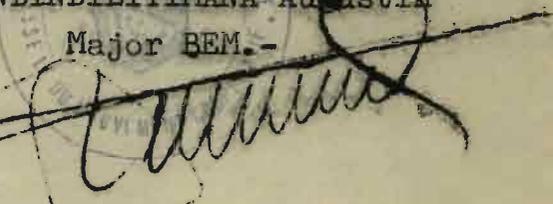
Néanmoins, le peu de moyens dont
dispose notre pays plaide pour la non-dispersion des efforts.
Il me semble plus adéquat d'encourager l'esprit de collaboration
des services et de cultiver partout le sens d'économie.

Je soutiens donc la proposition du
Ministère de la Défense Nationale contenue dans sa lettre
n° 1518/12.1.9 du 3 décembre 1983 (dernier paragraphe). Au lieu
de créer un nouveau centre, il faudrait plutôt renforcer les
structures d'accueil et les moyens de fonctionnement du Centre de
Formation de cadres à Muranbi.

C.P.I.à:

- Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise
K I G A L I
- Monsieur le Ministre (Tous)
K I G A L I
- Monsieur le Gouverneur de la Banque
Nationale du Rwanda
K I G A L I

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINDILYIMANA Augustin
Major BEM.-



MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
B. P. 1044 Kigali

*Ministre
pour approbation
16/2/84
17/2/84*

Kigali, le

No /15.06.02

Réf. No: V.L n° 1241 Fin 10.00

Annexe :

Objet : Projet de création d'un
Centre de Formation de
cadres pour l'Administra-
tion des Finances et de l'Eco-
nomie.

Monsieur le Ministre des Finances
et de l'Economie
K I G A L I

Monsieur le Ministre,

Suite à votre lettre dont l'objet
et la référence sont ci-émargés, j'ai l'honneur de porter à votre
connaissance que l'idée de doter l'Administration des Finances et
de l'Economie des agents compétents est très judicieuse.

Néanmoins, le peu de moyens dont
dispose notre pays plaide pour la non-dispersion des efforts. Il me
semble plus adéquat d'encourager l'esprit de collaboration des ser-
vices et de cultiver partout le sens d'économie.

Je soutiens donc la proposition du
Ministère de la Défense Nationale contenue dans sa lettre n° 1518/12.1.
9 du 3 décembre 1983 (dernier paragraphe). Au lieu de créer un nou-
veau centre, il faudrait plutôt renforcer les structures d'accueil
et les moyens de fonctionnement du Centre Rwandais de Formation de
cadres à Murambi.

C.P.I.à:

- Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise
K I G A L I
- Monsieur le Ministre (Tous)
K I G A L I
- Monsieur le Gouverneur de la Banque
Nationale du Rwanda
K I G A L I

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINDILYIMANA Augustin
Major BEM.-

JBB
P.L. à faire
19/11/84

→ Velle Berthe
9/11/84

FICHE DE TRANSMISSION

au SIRGERAL JEUNESSE → Muséologie

- Pour suite à donner _____
- Pour approbation XX _____
- Pour signature _____
- Pourrions-nous en parler ? _____
- Comme convenu _____
- Suite à votre demande _____
- Noter et retourner _____
- Pour information _____
- A classer _____
- Commentaires _____

*Accord pour la lettre
proposée*

concerne les avis sur la création d'un centre
de formation des cadres pour l'administration des
finances.

Date : 13/11/84 De : DWENC &
13/11/84

Avis sur la lettre N° 1518/02.1.9 émanant du Ministère de la Défense Nationale relative à la formation des cadres pour l'administration des Finances.

=====

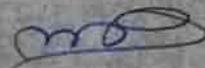
La lettre n° 1518/02.1.9 du 3 Décembre 1983 émanant du Ministère de la Défense Nationale et dont copie fut réservée au Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif, transmettait les avis dudit département sur la formation des cadres pour l'administration des Finances. Effectivement l'idée de doter l'administration des finances des agents compétents et conséquemment formés est des plus appréciables.

Néanmoins, le peu de moyen dont dispose notre pays ne permet pas la dispersion des efforts, mais recommande plutôt la recherche de la coordination. La création d'un centre indépendant pour la seule fin citée me semble influencer dans des cas de dispersion des efforts.

En effet, il existe déjà dans notre pays le centre de MURAMBI destiné à former les divers cadres de l'administration. Il est moyennement équipé pour cette formation. L'on pourrait peut-être, s'il y avait des moyens, augmenter d'avantage son équipement et ses capacités d'accueil et insister à ce que le centre de Murambi soit réellement opérationnel. Je pense que nous pourrions adresser une lettre au Ministère des Finances et de l'Economie en lui notifiant les présentes observations.

Kigali, le 12/01/1984

MUKANKAKA Berthe.-



/M.ED/

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE
CABINET DU MINISTRE
S E P
B.P. 23 KIGALI
TELEX 578

DFR
KIGALI, le 03 Dec 1983

N° 1518 /02.1.9

A traiter par *D.G.*
Date entrée: *05 DEC 1983*
N° Classement: *5803/204*

PCA
lettre a' orienter
a' le DG Jeunesse
8/12
Monsieur le Ministre des Finances
KIGALI

PROTAIS (B. FORMATION)

^ Pour avis. -
9/12/83

OBJET : Formation de cadres pour
l'administration des
Finances.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de me référer à votre
lettre N° 1241/Fin.10.00 du 10 Novembre 1983 dont copie me fut
réservée pour vous transmettre mes avis sur le projet de
création d'un centre relatif à l'objet émarginé.

Je suis entièrement d'accord avec
votre initiative et les motifs qui poussent votre Département à
chercher une solution à la carence des fonctionnaires formés
dans les différents domaines des finances. Cependant, par un
souci d'économie et de coordination, il ne me semble pas néces-
saire de créer un centre indépendant pour cette formation.

En effet, il existe à MURAMBI en
Préfecture de GITARAMA un Centre Rwandais de Formation de Cadres.
Ce centre est habitué à assurer la formation de divers cadres
notamment les secrétaires-comptables, les receveurs et
comptables communaux, les inspecteurs du commerce, les
vérificateurs de la Cour des Comptes, les contrôleurs des
Finances, les encadreurs de la jeunesse, etc.... Le centre
dispose déjà des moyens adéquats mais peut-être limités pour
accueillir les candidats aux qualifications énumérées au para-
graphe 2 de votre lettre précitée. En ce cas, ne serait-il
pas mieux indiqué de renforcer ces moyens et d'adapter le
programme en fonction des besoins du pays ?
Le Ministère ayant la tutelle de ce centre dans ses attributions,
tout en tenant compte de vos besoins prévoirait des sessions
pour votre Département comme il le fait pour certains cadres
d'autres Départements.

Copie pour Information :

- Son Excellence Monsieur
le Président de la
République Rwandaise
KIGALI
- Monsieur le Ministre (Tous)
KIGALI
- Monsieur le Gouverneur
de la Banque Nationale
du RWANDA
KIGALI

Le Ministre de la Défense Nationale
Le Général-Major HABIYARIMANA Juvénal
P.O.

[Signature]
Le Major RUSATIRA
Chef de Cabinet

FICHE DE TRANSMISSION

CL
~~20/12/83~~

A : Mr. Dinguéral

Simples

Pour suite à donner _____

Pour approbation _____

Pour signature _____

Pourrions-nous en parler ? _____

Comme convenu _____

Suite à votre demande _____

Noter et retourner _____

Pour information _____

A classer _____

Commentaires _____

J'avais demandé de me voir
avec ce dossier mais cela n.
a pas été fait j'quid?

~~21/12/83~~

••• Nous avons déjà donné nos observations
sur ce dossier. (Voir la note en annexe)

Date : 12/12/83

De : B. Eug. d. G.
~~_____~~

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTÈRE DU PLAN

dirplan
Kigali, le 8 Décembre 1983

N° 2094/83/13.01.14

A l'attention de 267
Date envoyée 8/12/83
N° Classé 5873/12.04

Monsieur le Ministre des Finances
KIGALI

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur d'accuser bonne réception de votre lettre n° 1241/Fin.10.00 du 10 Novembre 1983 me transmettant le projet de création d'un Centre de formation de cadres pour l'administration des Finances. Je tiens à vous dire que votre initiative m'a semblée fort intéressante d'autant plus que cette idée avait été avancée pour former les cadres dont le pays aura besoins pour l'exécution du III^e Plan.

Afin de permettre à mon Département de suivre le développement du projet, je vous prie de me communiquer l'évolution des coûts d'investissement et de fonctionnement, le niveau de formation de base de recrutement et les diplômes que vous pensez délivrer.

Etant donné que vous envisagez d'ouvrir le Centre à partir de Juillet 1984, j'aimerais savoir comment vous pensez résoudre le problème des locaux et de professeurs en si peu de temps.

Copie pour information à :

- Son Excellence Monsieur le Président de la République Rwandaise
KIGALI
- Monsieur le Ministre (TOUS)
KIGALI

Le Ministre du Plan
MULINDANGABO Ambroise
P.O. Le Secrétaire Général
BUREGEYA Bonaventure
Lieutenant-Colonel

FICHE DE TRANSMISSION

A: Monsieur le Ministre

Pour suite à donner

Duplan

Pour approbation

Pour signature

devoir le point 7

Pourrions-nous en parler?

Venir me voir

Comme convenu

Duplan (28/12/83)

Suite à votre demande

Noter et retourner

Me voir avec ce dossier

Pour information

A classer

8/12/83

Commentaires

Avi et objections conformes relatifs au projet de formation présenté par le ministère des finances et annexé à la présente note

Date: 25.11.1983

De: Duplan

**
Dingéral
je n'ai aucune
objection sur
les avis
émis sur
ce document*

*1/12 83
Hou*

Observations sur le projet de création d'un Centre de Formation de cadres pour l'administration des finances.

Le projet du Ministère des Finances est à encourager mais nous avons relevé quelques points à retoucher :

- 1) Préciser le niveau, le mode de recrutement et le nombre de candidats à recruter.
- 2) La formation sera sanctionnée par quel titre et quelle sera son équivalence ?
- 3) Evaluer les besoins en personnel et le nombre de cycles.
- 4) Le démarrage du Centre est prévu pour Juillet 1984 mais ~~on~~ n'indique pas les locaux qui abriteront le centre et comment les professeurs seront recrutés.
- 5) Elaborer un dossier technique pour nous faire une idée du coût total.
- 6) Programme des cours : il y a une grande différence dans le nombre d'heures dans les sections "Contrôleur des Finances" 800h et Comptabilité 620h.

On constate que le programme de la Section Contrôleur des Finances reprend presque entièrement le programme de la section comptabilité sauf une seule branche Droit Commercial II, et le nombre d'heures différents.

Par contre, il y a plusieurs autres branches qui figurent dans la section "Contrôleur des Finances".

- On se demande comment les deux sections délivrent un même diplôme alors que l'une dispense plus de formation que l'autre.

- On se demande s'il ne faudrait pas augmenter le nombre d'heures dans la Section Comptabilité ou la supprimer et l'inclure dans la Section "Contrôleur des Finances".

- 7) Quel est l'objet de la visite des Centres de Murambi, ^{et éventuellement} Nyanza Association pour la Formation et la Recherche Coopératives ?

Kigali, le 23/11/1983

Mugemangango André.

KABURA Caritas.

vu
25.11.83
Objectifs réalisables

[Signature]
[Signature]

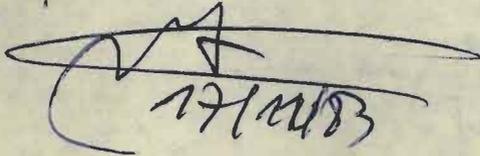
REPUBLIQUE RWANDAISE



MINISTERE DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS
B. P. 1044 KIGALI

KABURA et MUGEMA NGANGO

Me faire des observations
sur ce projet de création
centre.


17/11/83

by  18.11.83.

Kigali, le 10 Novembre 1983

1241/Fin 10.00

DG7

avis et observations

A traiter par _____
Date entrée: 14/11/83
N° classement: 5-459/12-04

Monsieur le Ministre de la Fonction
Publique et de l'Emploi
KIGALI

Monsieur le Ministre de l'Enseignement
Primaire et Secondaire
KIGALI

Monsieur le Ministre de l'Enseignement
Supérieur et de la Recherche Scientifique
KIGALI

Monsieur le Ministre,

J'ai l'avantage de vous communiquer ci-joint
une première esquisse concernant un projet de création d'un centre de formation
de cadres pour l'administration des Finances.

Cette initiative répond à un besoin aigu du
Ministère des Finances de fonctionnaires convenablement formés, à savoir des
vérificateurs d'impôt, des douaniers, des comptables, des inspecteurs des
finances. En effet les efforts effectués jusqu'ici pour se procurer du personnel
qualifié, formé soit dans les écoles soit dans d'autres centres d'enseignement,
se sont révélés dénués de succès de telle sorte que le recouvrement des impôts
et des droits de douane sont loin d'être en relation avec le potentiel créé par
la fiscalité existante; la mise à jour de la comptabilité publique s'effectue
avec des retards qui vont en s'aggravant; le contrôle des opérations budgétaires
et des entreprises publiques et mixtes connaît des carences qui se multiplient.
Une saine gestion des finances publiques n'est plus possible si le Ministère
ne peut pas disposer du personnel qualifié dont il a besoin.

Dans l'effort de formation que le Ministère
des Finances entreprend, il compte bénéficier de vos observations et suggestions
ainsi que celles que les départements qui me lisent en copie voudront bien lui
présenter. Je me dois de préciser que nous envisageons d'ouvrir cette école à
partir de juillet 1984.

Le Ministre des Finances,
HATEGEKIMANA J. Damascène.-

Copie pour information à:

- Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise
KIGALI
- Monsieur le Ministre (Tous) MITSUNES POZI
KIGALI
- Monsieur le Gouverneur de la Banque
Nationale du Rwanda
KIGALI

FORMATION DE CADRES D'ADMINISTRATION DES FINANCES

1. Du mercredi 27 juillet au vendredi 29 juillet dernier a été effectuée, auprès de l'Ecole supérieure de commerce de Bujumbura, une mission d'information sur la formation de cadres destinés à l'administration des finances.

ORGANISATION DE L'ECOLE

2. L'accueil a été très empressé et très fructueux à l'Ecole supérieure de commerce où deux longues entrevues ont été accordées par le Directeur de l'Ecole, Monsieur Cyrille NIMPAGARITSE. Il a été expliqué que l'actuelle Ecole supérieure de commerce est née de la fusion de quatre centres d'enseignement qui avaient existé auparavant: une Ecole nationale des Impôts, une Ecole nationale de Comptabilité, une Ecole des Douanes, une Ecole des Coopératives. Par ailleurs l'Ecole de commerce, qu'envisageait de créer le Ministère du Commerce, a été intégrée à l'Ecole supérieure de commerce et le cycle court de formation de la Faculté des Sciences Economiques a été supprimé en faveur de la nouvelle école.

3. La réunion des institutions de formation existantes et projetée au sein d'un seul organisme a obéi à un souci de centralisation et de coordination des efforts ainsi que de réduction des coûts: beaucoup de cours similaires avaient lieu dans les anciennes écoles; en groupant les enseignements il a été possible de réduire le nombre total de cours et d'enseignants; il est devenu possible aussi d'assurer une meilleure coordination de l'enseignement. Dans sa forme actuelle l'Ecole comprend cinq sections:

- une section fiscale, destinée à former des vérificateurs d'impôt;
- une section douanière, pour la préparation de douaniers;
- une section comptable, pour la formation de comptables;
- une section coopérative, pour la formation d'encadreurs de coopératives;
- une section commerce, destinée à la formation de cadres pour le commerce.

4. L'Ecole fonctionne à plein temps durant 9 mois, du début d'octobre à la fin de juin au rythme de 6 heures de travaux par jour, soit quatre heures le matin et deux heures l'après midi. Il y a relâche le mercredi après midi, le samedi après midi et le dimanche. Le cycle d'études est organisé sur deux ans. Au cours de la première année les candidats ont 695 heures de cours communs et 405 heures réparties entre les 5 sections avec des cours communs à certaines sections seulement, ce qui est un début de spécialisation professionnelle. Au total au cours de la première année, les heures de cours se répartissent comme suit:

Section douane	860 heures;
Section commerce	845 heures;

.../...

Section coopérative	845 heures;
Section comptabilité	845 heures;
Section fiscale	845 heures.

5. La deuxième année est consacrée exclusivement à une formation spécialisée avec le partage suivant des heures de cours:

Section coopérative	820 heures;
Section comptabilité	785 heures;
Section douanes	790 heures;
Section commerce	775 heures;
Section fiscale	725 heures.

6. Les cours sont dispensés autant que possible par des professeurs à temps plein et exceptionnellement par des vacataires. Les recours aux professeurs à temps plein permet de mieux encadrer les élèves, mais est plus coûteux que l'appel à des vacataires. La formation devant être à la fois théorique et pratique, des travaux pratiques sont organisés sous forme de conférences/pronocés par des praticiens choisis dans le monde des affaires pour traiter un sujet bien déterminé, puisé dans l'expérience courante. Les travaux pratiques concernent aussi la mise en application, à un cas choisi, des principes enseignés. Ils prennent aussi la forme de visites sur le terrain surtout à partir de la deuxième année. Et à la fin de la deuxième année les candidats font un stage de 3 mois dans une entreprise ou dans une administration; à l'issue de ce stage ils sont cotés à la fois par l'entreprise ou l'administration et le professeur qui les a suivis. En cours d'année ils sont soumis à un contrôle périodique des connaissances: tests, interrogations écrites et orales. Et à la fin de chaque année il est organisé une session d'examen en juin et une autre en septembre.

7. Les conditions d'accès à l'Ecole Supérieure de Commerce sont les mêmes que pour l'entrée à l'Université: le candidat doit être muni d'un certificat de fin d'études secondaires, homologué par la Commission Nationale d'homologation. Une fois ses études achevées avec succès, il reçoit un diplôme portant mention de l'option suivie.

8. Aucun avantage spécial n'est prévu en faveur des diplômés. Dans la pratique les portes de la fonction publique leur sont ouvertes et les entreprises du secteur public et semi-public leur offrent un débouché certain. Ils sont très recherchés dans le secteur privé qui les préfère aux universitaires, considérés comme plus coûteux et moins opérationnels. Ils semblent donc répondre à un besoin précis, celui de cadres intermédiaires, qu'on désigne aussi par l'expression techniciens supérieurs, et qui sont appelés à combler le vide existant entre l'échelon universitaire supérieur et l'échelon d'exécution.

9. Aussi est-ce faute de local suffisamment spacieux qu'on a dû limiter le nombre de candidats à 160 pour l'année 1982-83. On envisage d'en recruter 100 en moyenne par an. La demande reste supérieure à la capacité d'accueil de l'Ecole.

10. Cette situation permet de se rendre compte d'un des besoins actuels de l'Ecole: elle cherche un financement pour pouvoir augmenter sa capacité d'accueil. Par ailleurs elle doit faire face à l'insuffisance de professeurs qualifiés. Une solution provisoire consiste à s'adresser à des vacataires puisés dans les administrations.

11. Au cours des nombreux échanges de vue qui ont eu lieu avec la direction de l'Ecole, il est apparu aussi qu'on aurait intérêt à développer la collaboration avec les entreprises fonctionnant dans le pays en les associant à l'élaboration des programmes pour pouvoir mieux aller au devant de leurs besoins, et en sollicitant d'elles des contributions volontaires qu'on pourrait encourager en prévoyant qu'elles seraient déductibles des revenus imposables. L'empressement ou la réticence à verser cette contribution donnerait des indications sur l'évaluation, par les milieux d'affaires, de la qualité des cadres préparés. Des contributions substantielles allégeraient le concours que l'Etat est appelé à donner à l'Ecole Supérieure de Commerce.

PROGRAMME POUR LE RWANDA

12. Les discussions qui ont eu lieu à Bujumbura permettent de présenter ici des suggestions en ce qui a trait à l'organisation de la formation de cadres intermédiaires au Rwanda. Les suggestions pourront être complétées après la visite des centres de formation de Murambi, de Nyanza et éventuellement l'Association pour la formation et la recherche coopératives.

13. On peut envisager l'organisation de quatre sections au Rwanda: une section de formation de fiscalistes, une section de préparation de douaniers, une section de formation de contrôleurs et inspecteurs de finances et une section de préparation de comptables. Le but de cette dernière section serait de répondre aux besoins du secteur des affaires et d'éviter que, faute de comptables spécialisés, le secteur privé ne concurrence le secteur public en prélevant sur les cadres formés dans les trois autres sections.

14. L'enseignement de base serait la comptabilité: comptabilité générale, comptabilité analytique, comptabilité de certaines formes d'entreprise, analyse des bilans, comptabilité publique. Cet enseignement de base serait complété par une formation générale axée autour des matières suivantes: économie politique, statistique, informatique, administration publique, droit civil et commercial. La partie spécialisée de l'enseignement concernerait les matières suivantes: fiscalité, comptabilité, gestion et contrôle, administration douanière, approfondissement de certains enseignements généraux.

A l'enseignement théorique s'ajouteraient les conférences faites par des professionnels, les travaux pratiques, le stage de trois mois en fin d'études.

15. La répartition des matières pourrait être la suivante:

PREMIERE ANNEE

Cours communs à toutes les actions:

Comptabilité générale	120h
Comptabilité publique	45h
Finances publique I	60h
Organisation des administrations et des	
Institutions financières	60h
Organisation et méthode	60h
Economie politique	50h
Statistique I	45h
Droit commercial I	45h
Informatique I	45h
Marchés publics	30h
Technique de rédaction	30h
Educations civique	30h

Cours communs à quelques sections seulement

Impôts sur les revenus	60h (Comptabilité, fiscalité, contrôleur des finances)
Mathématiques financières	45h (Comptabilité, fiscalité, contrôleur des finances)
Impôts et techniques fiscales	45h (Fiscalité)
Impôts réels	30h (Fiscalité, Contrôleur des Finances)
Politique commerciale	45h (Douane, comptabilité)
Législation, réglementation et procédure douanières	90h (Douane, Contrôleur des Finances)
Géographie économique	45h (Douane)

DEUXIEME ANNEE

Section fiscalité (725 heures)

Comptabilité des sociétés	50h
Comptabilité analytique	50h
Analyse des bilans	60h
Vérification des déclarations et comptabilité	75h
Contrôle interne	30h
Plan comptable national	50h

.../...

Impôts réels et impôts fonciers	45h
Impôts sur les revenus	75h
Douanes et accises	30h
Droit civil: contrats usuels	90h
Droit commercial II	45h
Administration publique	30h
Déontologie de la profession	15h
Conférence professionnelles (différents impôts etc...)	30h
Travaux pratiques de comptabilité	50h
Stage de 3 mois.	

Section douane (790 heures)

Etude de la nomenclature des tarifs douaniers	160h
Technique de classement des marchan- dises dans la nomenclature douanière	100h
Législation, réglementation et procédure douanières	120h
Technologie des marchandises	120h
Commerce extérieur: accords douaniers (GATT, CEE, CEPGL etc...)	50h
Comptabilité douanière	60h
Contentieux douanier	60h
Moyen, méthodes et techniques de vérification	30h
Organisation et fonctionnement des services douaniers	30h
Administration publique	30h
Conférence professionnelle	30h
Stage de 3 mois.	

Section contrôleur des Finances (800 heures)

Plan comptable national	50h
Analyse des bilans	60h
Comptabilité analytique	50h
Comptabilité des sociétés	50h
Comptabilité des banques	30h
Comptabilité nationale	50h
Technique de gestion prévisionnelle	30h
X Gestion des stocks	30h
Contrôle interne	30h
X Droit budgétaire	30h
X Opérations du Trésor	50h

+ Finances publiques II	60h
x Finances communales	30h
Statistiques II	30h
Informatique II	30h
+ Monnaie, crédit, balance des paiements	60h
+ Administration publique	30h
Travaux pratiques	100h
Stage de 3 mois.	

Section comptabilité (620 heures)

Plan comptable national	50h	50
Analyse des bilans	50h	60 → 10
Comptabilité analytique	100h	50 → 50
Comptabilité des sociétés	50h	50
Comptabilité des banques	50h	30 → 20
Comptabilité nationale	50h	50
Technique de gestion prévisionnelle	50h	30 → 20
Contrôle interne	30h	30
Statistiques II	30h	30
Informatique II	30h	30
+ Droit commerciale II	30h	
Travaux pratiques	100h	
Stage de 3 mois.		

16. Les travaux pratiques, les conférences professionnelles et les stages se trouveront facilités si l'enseignement est dispensé dans un centre où suffisamment d'opportunités de formation sont réunies, c'est à dire Kigali qui est actuellement le centre du pays où se trouvent concentré le plus d'activités économiques.

CONCLUSION

17. On peut en guise de conclusion essayer d'esquisser les perspectives qui s'offrent à un centre d'enseignement comme celui qui vient d'être suggéré. Dans un premier temps il doit répondre aux énormes besoins des administrations étatiques, des administrations communales, du secteur économique public et semi-public, du secteur privé. La satisfaction de ces besoins devrait contribuer à une amélioration de l'administration publique et de la gestion du secteur privé; cette amélioration devrait déboucher elle-même sur une expansion économique qui créerait dans un deuxième temps une augmentation des besoins en cadres. La troisième étape serait celle du remplacement de la première génération de cadres et du dynamisme auto-entretenu de la croissance.

On peut constater que dans tous les pays à croissance auto-soutenue il existe différentes sortes d'institutions de préparation de cadres intermédiaires, essentiels à la continuité du progrès.

18. Pour la création dudit centre, on aura besoin d'une assistance technique et financière suffisante. Des contacts ont été entrepris auprès de certains bailleurs qui ont manifesté un réel intérêt pour un tel projet.

Kigali, le 3 novembre 1983.